



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy



Gazette de la Petite Meurthe

Édition N°34
Été 2024

Mairie : 1145, route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY


Tel: 03 29 50 30 18


Fax : 03 29 50 42 51


Astreinte : 06 40 24 43 92

Courriel : bansurmeurthe-clefcy@orange.fr

Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Facebook  mairie.bansurmeurtheclefcy

Instagram  bansurmeurtheclefcy

Illiwap  Mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h00 à 11h30

Mardi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30

Mercredi : 8h00 à 11h30

Jeudi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30

Vendredi : 8h00 à 11h30

Samedi : 8h00 à 11h00

Permanences du Maire : Les matins à partir de 10h00 et sur rendez-vous.

Permanences des adjoints : Sur rendez-vous.



Rétrospective 2023

Rédiger une gazette demande du temps, celle-ci est le fruit du travail de vos élus qui sont heureux de vous retrouver après quelques mois consacrés à d'autres priorités.

N'étant pas paru en début d'année, vous n'avez pas eu l'occasion de découvrir les photos souvenirs de l'année 2023. Nous avons tout de même souhaité vous donner ce plaisir dans cette 34^{ème} édition avec une sélection des moments forts.



18 mars : nettoyage des bords de routes



1er mai : Troc Plantes/atelier cuisine nature



3 juin : fête de la voie verte



27 mai : cérémonie de Boslimpré



21 juin : fête de la musique



23 juin : spectacle du périscolaire lors de la kermesse



24 juin : les cigognes viennent se nourrir au Vic



7 juillet : remise de cadeaux aux CM2



19 juillet : repas de l'été organisé par le CCAS



28 juillet : les jeunes de l'opération argent de poche préparent le repas servi lors de la pêche nocturne



10 septembre : vide grenier et marché Au Terroir des Bohos



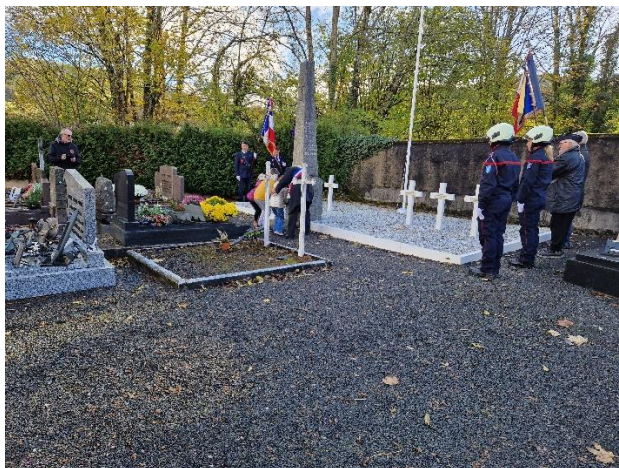
8 novembre : travaux de voirie sur la RD73



22 novembre : installation du sapin de Noël par Yannick Herry et les employés : Sébastien et Francis



11 novembre : cérémonie du souvenir de la fin des combats de la Première Guerre Mondiale



5 décembre : distinction commune nature



6 décembre : inauguration du sentier du sagard



11 décembre : visite de Saint Nicolas à l'école



15 décembre : la chorale Isegoria chante Noël



Les fêtes des voisins à Sachemont et au Souche

Les assemblées générales des associations communales :



Etat civil 2023

Les Mariages :

Gandhi : "Où il y a de l'amour, il y a de la vie."

Félicitations aux jeunes mariés

29 avril : Julien GEORGEON et Coralie CLAUDEL

24 juin : Rudy ARNOLD et Christelle GODENIR

19 août : Eddy HOARAU et Aurore VOYEN



Les naissances :

"Un enfant c'est l'amour qui prend vie."

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes parents et à leur famille

28 mai : Tennessy de Pierre VINCENT et Mathilde VAUDIN

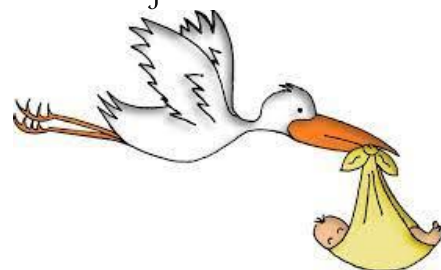
30 juin : Marceau de Kilian ROLANDO et Kateline THERMINOT

23 août : Léo de Julie HUMLER et Jennifer DIEUDONNE

1 septembre : Ethan de Mickaël GAUDEL et Amélie DRIESSENS

27 septembre : Elèna de Damien SCHEYDER et Alysson BOILLOT

10 octobre : Elise de Johan DONETTI et Manon DIDIERJEAN



Les Décès :

Victor Hugo : "Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis."

Nos sincères condoléances aux familles

27 janvier : Françoise HAGENAUER née BARLOGIS, 83 ans

12 février : Roger LATTEMANN, 92 ans

10 mars : Noël ANTOINE, 72 ans

21 mars : Marie-Claire MATHIEU née UNTHERNER, 66 ans

23 avril : Giselle BLOQUET née CLERCQ, 84 ans

25 avril : Pierre DUVOID, 79 ans

26 juin : Pierre STOUVENEL, 93 ans

31 juillet : Anne-Marie CORBU née DION, 86 ans

3 septembre : Pierre CUNY, 88 ans

23 octobre : Jeannine FERRY née NOËL, 83 ans

23 novembre : Jean-Paul HOUBRE, 73 ans



La famille de Madame Colette GALMICHE vous informe de son décès à Agen
à l'âge de 95 ans en date du 11 juillet 2024.

Nous adressons nos condoléances à toute la parenté

A lire sur les réseaux :



ESHM : Entente sportive de la Haute Meurthe
13 novembre, 16:17

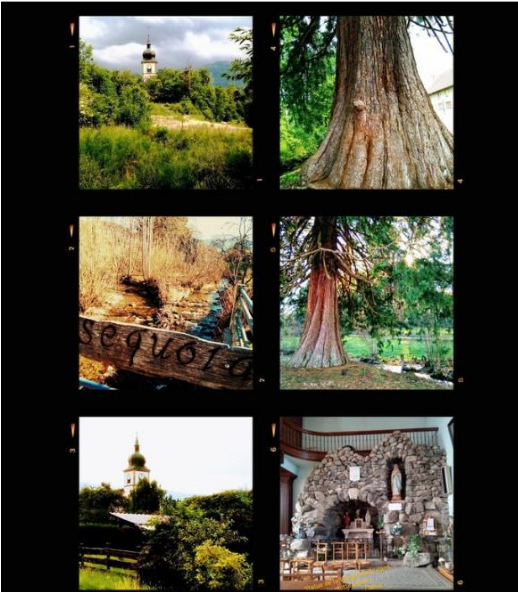
Lors du devoir de mémoire du 11 novembre organisé par la ville de Ban-sur-Meurthe-Clefcy, nos jeunes de la catégorie U11 et leurs éducateurs ont rendu un hommage aux héros locaux.



Vosges - Rejoindre

Nicole Magron · 23 juillet à 11:00

Les Htes Vosges...Ban-sur - Meurthe/Clefcy où je passais mes vacances dans ma jeunesse. Pas très loin : la vallée de Straiture, Le Valtin, Gérardmer. Mais plus près Anould, Fraize.
- Pas très loin de l'église entre le chemin du village et la route des près le SEQUOIA Géant - le village qui se mire en clair ruisseau la petite Meurthe encadré dans le feuillage....
...Bonne journée.



VosgesNature Galmiche Pascal est à Défilé de Straiture.
1 h · Clefcy

La balade photographique de **La Scierie du Lançoir** "La nature et le nouveau monde"
Les photographes : André Antoine, Vincent Drillon, Pascal Galmiche et Lucas Gasperment.
Expo « À Ciel Ouvert » de mai à octobre 2024 sur le sentier du sagard.
Site classé Natura 2000
[Bergerie De Straiture](#)
Mai... [En voir plus](#)



Info losange 20/6/2024 :



Commune : Ban-sur-Meurthe-Clefcy
Code Insee : 88106



La fibre est arrivée dans votre commune depuis le 20/09/2021 !

Vos administrés peuvent choisir un abonnement à la fibre.



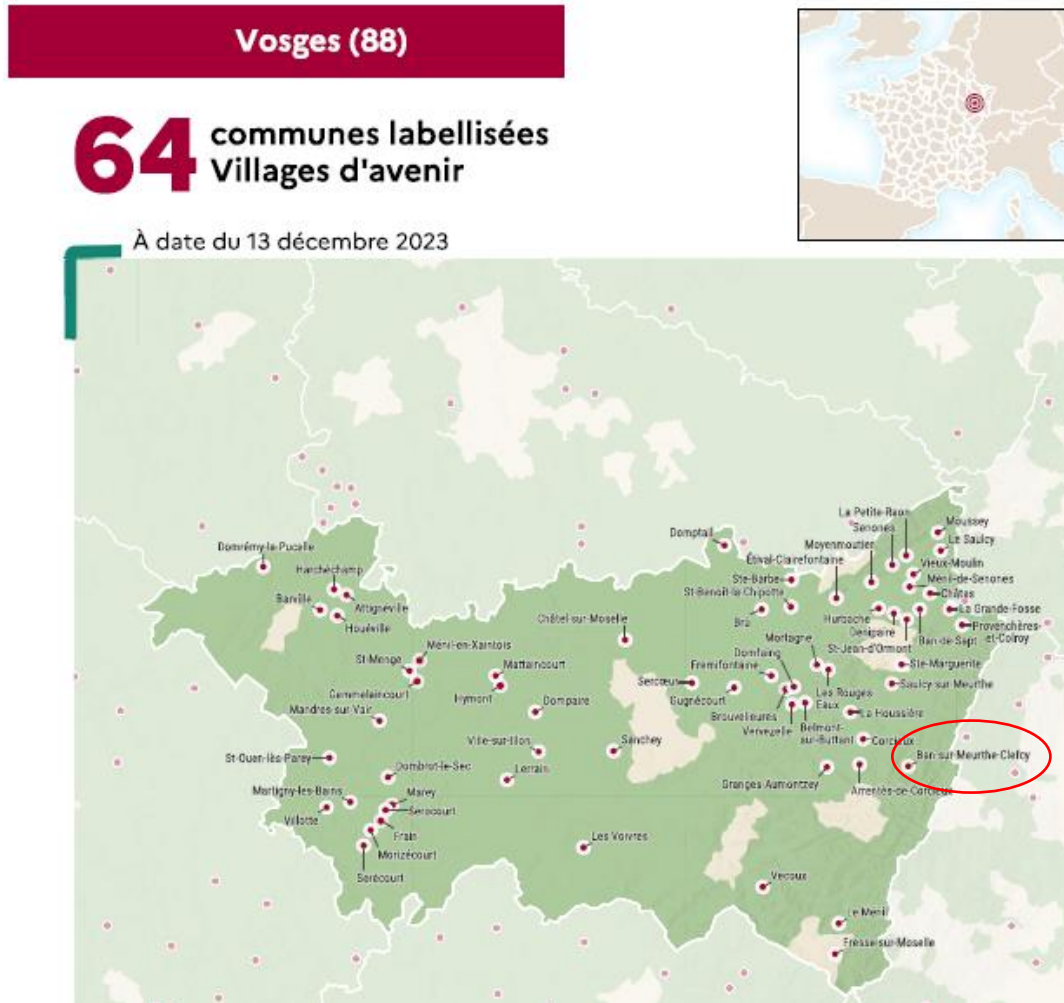
Taux d'abonnement : 50%

Pourcentage d'abonnements fibre optique sur l'ensemble des prises déployées.

Village d'avenir

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan **France Ruralités**, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.



Le site de l'étang du Souche est la propriété de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Cette dernière nous a proposé une cession à un prix réduit mais restant important. L'opportunité s'est alors présentée de candidater à cet appel à projet afin de réfléchir aux ambitions possibles sur ce site. Nous avons 3 colonies dans notre village, c'est un réel avantage. Nous sommes bien situés. Nous avons un environnement naturel incroyable.

Pour mailler nos atouts, et réintégrer l'étang de Viaprés après plus de 140 ans de séparation dans le domaine de la commune, notre village a eu la chance d'être retenu parmi les 64 lauréats 2024 dévoilés le 21 décembre dernier.

Nous bénéficions ainsi du professionnalisme d'un chargé de mission pour travailler sur l'opportunité d'acquérir ce site, et orienter les sources de financement possible.

19 mars : premier contact avec Monsieur Frédéric FORISSIER, chef de projet Village d'avenir.

14 juin : rencontre avec les partenaires potentiels (agence de l'eau, conservatoire des espaces naturels, service environnement de la communauté d'agglomération).

Septembre : rencontre avec la DDT pour la partie réglementaire.

REOMI FACTURATION 2025



QUE SE PASSE-T-IL ?

12 levées sont comprises dans l'abonnement, qu'importe le mois où le bac est présenté.
Au-delà de 12, les levées supplémentaires sont facturées.

Exemple d'un usager qui présente plus son bac en été.



le chiffre.

12

nombre de levées comprises dans l'abonnement annuel.

QUE COMPREND L'ABONNEMENT ?



REOMI DÉCRYPTAGE

COÛT DE L'ABONNEMENT

SELON LA COMPOSITION DU FOYER	1 personne	125,25 €
	2-3 personnes	187,87 €
	4 personnes et +	250,50 €
	1 personne en point de regroupement	106,46 €
POUR LES PROFESSIONNELS	bac 140 litres	168,80 €
	bac 240 litres	289,38 €
	bac 660 litres	795,79 €
RÉSIDENCE SECONDAIRE	résidence	187,87 €
	en point de regroupement	159,69 €

? une question, un doute ?

les agents du service Déchets vous répondent :
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr

REOMI DÉCRYPTAGE LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

EST-CE QUE LES JOURS DE COLLECTE RESTENT LES MÊMES ?



Oui, les circuits et fréquences de collecte ne changent pas, aussi bien pour les ordures ménagères que pour les sacs jaunes.
À sortir la veille au soir.

À noter que, cela pourra évoluer au cours des prochaines années pour accompagner les changements d'habitude.

QUE FAIRE DE MON ANCIEN BAC ?



Avec votre ancien bac, vous pouvez le transformer en bac jaune en peignant le couvercle, vous pourrez y déposer vos emballages en vrac.
Il doit être facilement identifiable par les agents de collecte.

AI-JE TOUJOURS DROIT AUX SACS JAUNES ? OÙ PUIS-JE EN RÉCUPÉRER ?



Évidemment, vous avez toujours le droit de vous procurer des sacs jaunes afin de recycler vos emballages et papiers.
Ces sacs sont désormais à retirer directement dans votre mairie.

REPAIR CAFÉ 2024

Cap Jeunes - St-Dié-des-Vosges

Gratuit - ouvert à tous

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

Petites réparations, cafetière à nettoyer, appareil à remettre en état, venez rencontrer des bénévoles qui pourront redonner vie à vos objets du quotidien.



QUE PEUT-ON RÉPARER ?

Objets non-électriques,
Mobilier,
Textile, bijoux,
Appareils électriques et électroniques.



CALENDRIER 2024

un mercredi/mois de 15h30 à 19h 30

21 février	17 avril	19 juin	16 oct.
20 mars	15 mai	18 sept.	20 nov.



Lieux de rendez-vous

CAP JEUNES : 36 , rue Ernest Collin, à Saint-Dié-des-Vosges
Renseignements sur repaircafe.org

Tri à la source des biodéchets :

Tous mobilisés pour valoriser ces ressources encore trop gaspillées !

Les biodéchets représentent près d'un tiers des poubelles d'ordures ménagères des Français. À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, les déchets organiques ne doivent plus être jetés avec les ordures ménagères mais ils doivent être valorisés.

QUELS SONT LES ENJEUX AUTOUR DES BIODECHETS ?

Le biodéchet est une ressource. Il peut être valorisé localement en compostage individuel, dans des plateformes de compostage ou des unités de méthanisation. Les quatre enjeux de cette valorisation sont:

- ✓ **Le retour au sol** : le compost ou le digestat de méthanisation servent pour les cultures agricoles et pour maintenir la bonne santé de nos sols. Ces produits évitent la fabrication et l'importation d'engrais chimiques, permettent de nourrir les sols naturellement et de lutter contre les sécheresses.
- ✓ **La production d'énergie** : la méthanisation produit du biogaz, qui peut ainsi servir de carburant pour des transports de ville, pour chauffer des réseaux de chaleur urbaine ou encore être injecté sur le réseau de gaz.
- ✓ **Eviter des pollutions** : les biodéchets sont constitués de 60% d'eau environ. Les brûler dans les incinérateurs est un non-sens écologique. Les enfouir nécessite des adaptations techniques coûteuses pour éviter des problèmes d'émissions de GES (méthane notamment) et de pollutions des sols.
- ✓ **La réduction des ordures ménagères et la maîtrise des coûts de gestion** : les biodéchets représentent 1/3 des poubelles grises. Il est capital de les séparer pour les valoriser. D'autant plus dans le contexte d'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui va renchérir le coût du service public de gestion des déchets.



Règlement de collecte des déchets ménagers

Sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.ca-saintdie.fr/vie-pratique/service-dechets/collecte>, vous trouverez de nombreuses informations utiles concernant la collecte des déchets ménagers. Vous y trouverez également les formulaires à compléter en cas de :

- Déménagement/ emménagement,
- Demande de remplacement : bac par badge, badge par bac et volume de bac,
- Demande de maintenance de bac,
- Demande de bac supplémentaire,
- Restitution de bac ou badge et carte de déchetterie,
- Demande à titre provisoire de bac(s) noir et/ou jaune,
- Bac ou sac de tri non collecté(s),
- Opération spéciale en cas d'apport important en déchetterie.

Vous pourrez également consulter le guide du tri 2024 avec le calendrier de collecte.

Et très important, vous trouverez le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Vous trouverez ici quelques extraits du guide du tri qui répondent aux questions les plus courantes

Les déchets recyclables (hors verre) sont déposés dans les sacs jaunes fournis par la CCASDV, ou en vrac, dans les bacs à couvercle jaune. L'utilisation de sacs jaunes translucides est interdite lorsqu'il y a un bac et dans tout autre emploi.

Les bacs dans lesquels un sac fixe (sac enveloppant l'intérieur et les rebords du bac) est positionné ne sont pas collectés.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les bacs de la CASDDV (qui vous ont été livrés) conditionnées dans des sacs fermés.

Les déchets recyclables hors verre sont déposés dans les sacs jaunes fournis par la CCASDV, ou en vrac, dans les bacs à couvercle jaune. L'utilisation de sacs jaunes translucides est interdite lorsqu'il y a un bac et dans tout autre emploi.

Les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la veille au soir de la collecte à partir de 19h.

Pour les collectes en porte-à-porte, le point de présentation des déchets est fixé sur la voie publique devant l'adresse de chaque contribuable, au niveau du lieu de production.

Les bacs doivent être présentés la veille au soir à partir de 19h00 avec les poignées tournées vers la chaussée. Ils doivent être remis le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte ou à défaut le jour même avant 19h.

Les points de regroupement sont réservés aux seuls usagers concernés !

Brûlage des déchets (y compris déchets verts) : Compte tenu de la présence de déchèteries réceptionnant des déchets verts sur tout le territoire, et des risques et désagréments occasionnés par le brûlage des déchets verts, celui-ci est interdit de même que le brûlage de tout type de déchet sur tout le territoire en application du Règlement Sanitaire Départemental des Vosges.

Ne pas laisser déborder les déchets. Les déchets présentés en dehors du bac ne sont pas collectés.

Tout contenant non conforme laissé sur la voie publique peut être considéré comme dépôt sauvage et faire l'objet de l'amende.

Le personnel du service de collecte est habilité à procéder à un contrôle visuel du contenu des bacs et des sacs (jaunes). Si le contenu des récipients n'est pas conforme aux consignes de tri, les déchets ne seront pas collectés et un autocollant portant la mention « non conforme » est apposé sur le sac ou le bac.

Les bacs sont mis à la disposition des usagers, qui en ont la garde juridique, mais la CASDV en reste propriétaire. Ils ne peuvent donc être emportés par les usagers lors de déménagement.

En cas de vol ou d'incendie, l'usager peut demander un nouveau bac auprès du service Ordures Ménagères, en fournissant une attestation de dépôt de plainte délivrée par les services de gendarmerie ou de police.

Tout changement de situation, comme une naissance ou un départ est à signaler au plus tôt.

En cas de dégradation/d'usure ne correspondant pas à une utilisation normale du contenant, la réparation ou le changement de bac est à la charge financière de l'usager.

Les usagers ayant sortis leurs bacs et sacs aux mauvais jours et heures sont passibles d'une amende.

En cas d'usure correspondant à une utilisation normale, le service de collecte procède au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses, sur demande de l'usager qui a l'obligation de signaler toute dégradation ou tout incident affectant l'état du bac dont il dispose (roues, couvercle, poignée, ...).

L'usager est tenu de maintenir son bac dans un état de propreté satisfaisant. Le nettoyage des bacs collectifs sur les points de regroupement du domaine public est à la charge de la CASDV.

Lors d'un changement de propriétaire ou de locataire, les intéressés sont tenus d'en faire la déclaration par écrit auprès du service Ordures ménagères.

Dépôts sauvages : Le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets, en un lieu public ou privé, est passible d'une amende.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

La brève

Mémo de vie - Protéger vos documents et vos témoignages

memo-de-vie.org

Site créé pour protéger les femmes et les hommes victimes de violences intrafamiliales, il peut être utilisé pour protéger et sauvegarder vos documents tels que vos documents d'identité ou carte vitale.

Vous y trouverez des informations et des conseils pour vous aider. L'important est de ne pas rester seul face à une situation de violence, parlez-en à une personne de confiance. Une personne formée est à l'écoute dans chaque gendarmerie, les maires ruraux appellent à la nomination d'un référent également dans chaque mairie.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE



France Rénov' à Fraize

Les conseillers France Rénov' de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie assurent à présent des permanences à la Maison France Services à Fraize.

Vous souhaitez faire des travaux de rénovation dans une maison, un appartement, une copropriété ou un local tertiaire, et vous vous posez des questions ?

Vous souhaitez connaître les dispositifs d'aides financières existants ?

-> Obtenez gratuitement des renseignements et les réponses à vos questions !








La Maison de l'Habitat et de l'Énergie est un service public qui a pour mission de conseiller, orienter et accompagner les particuliers dans leurs projets de travaux d'économies d'énergie et d'amélioration du confort d'habitat (isolation, système de chauffage, ventilation, menuiseries travaux de maintien à domicile ...)

Contacts : **Mme Marie-Lou MORO**
03.29.56.75.18 mmoro@deodatie.com

Maison de l'Habitat et de l'Énergie
PETR du Pays de la Déodatie
26 rue d'Amérique
88100 Saint-Dié-des-Vosges



CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice			1 min 41	Tous les 1er mercredis du mois
Signal d'alerte			1 min 41	 Silence (5 sec.)
Signal de fin d'alerte			30 secondes	



Bien que la commune ne soit pas dotée d'alarme sonore, il est important, quelque soit l'endroit où vous êtes, de connaître le signal d'alerte. En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours.

Dans les secteurs situés en aval des ouvrages hydrauliques, si la corne de brume retentit, vous devez évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches.



Le 5 décembre 2023 notre commune s'est vue remettre la distinction « Commune Nature ». Cette distinction nous engage à adopter de nouvelles pratiques pour l'entretien des espaces afin de lutter contre les pollutions causées par les pesticides.

Cette transition vers la suppression des désherbants est un enjeu majeur pour l'accès à un environnement de qualité. En effet, il s'avère que les désherbants pénètrent les surfaces imperméables ou peu perméables à cause du ruissellement et finissent dans les eaux souterraines.

Nous nous engageons alors à une gestion plus verte des voiries, des espaces publics et des espaces verts.

Les communes plus que jamais des pôles de stabilité

Suite aux dernières élections et à l'absence de majorité parlementaire et à ce qui l'entoure, le contexte actuel renforce le rôle central des communes comme pôles de stabilité. Elles sont les garantes de la continuité du service public, pour tous et partout sur le territoire. Plus que jamais, les maires créent du lien dans une société fracturée et constituent des repères démocratiques essentiels.

Communiqué de l'AMF (association des Maires de France) du 8 juillet 2024

Fête des mères

Les mamans et leurs bébés ont été mis à l'honneur... Ils se sont vu remettre un cadeau composé de produits pour bébés par Mme le Maire et la conseillère municipale Karine GERARD.

Huit mamans dont les enfants sont nés entre mai 2023 et mai 2024 se sont vues remettre à domicile ces jolis cadeaux préparés par la pharmacie Saint-Martin de St-Dié.



LA RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DÉMÉNAGE !

Votre permanence déménage au
**560, rue des Grands Prés à
SAINTE-MARGUERITE - 88100**



et vous accueille
du lundi au vendredi, de 9h à 12h
par téléphone au
03 29 52 66 80
ou par mail à l'adresse
eau-assainissement@ca-saintdie.fr



La Commune s'engage avec
ALCOME

Au-delà de la pollution visuelle, un mégot jeté dans la rue, dans le caniveau ou dans la nature a un impact sur l'environnement :

- Un mégot contient des matières plastiques qui polluent l'eau.
- Un mégot peut mettre plusieurs années à se dégrader.
- Un mégot mal jeté risque d'être ingéré par la faune.



Des cendriers de poche sont disponibles gratuitement à l'accueil de la Mairie.

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone




 Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Les bons réflexes

1 **Attention aux numéros inconnus.** Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :

#jenecliquepas
#jenerappellepas !

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : **je consulte l'annuaire inversé** sur www.surmafature.fr pour connaître le service et le prix.

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

- **vert = gratuit**
- **gris = prix d'un appel normal**
- **violet = numéro surtaxé**

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ? Je dépose un signalement sur www.surmafature.fr

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ? Je le signale au



ou sur www.33700.fr



**Signal
Conso**

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits

Je dépose un signalement sur

signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application  

Comment déjouer les pièges ?

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Message de 06 66 66 66 66

Vous avez un colis, rappelez le 0825...

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : www.surmafature.fr.

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site www.surmafature.fr.



Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).

Les **3 types de numéros** pouvant être surtaxés sont :

→ Les numéros spéciaux à **10 chiffres** commençant par **081, 082 ou 089**

→ Les numéros courts à **4 chiffres** commençant par **10** ou **32 à 39**

→ Les numéros courts à **6 chiffres** commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service & appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site surmafature.fr est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



Idee sortie

Chapelle du Suisse – Roche de Rovémont

Un agréable parcours qui vous fera gravir les hauteurs de Fraize et vous emmènera au promontoire de la Roche de Rovémont, en faisant un détour par la Chapelle du Suisse où vous pourrez méditer ...

Distance : 6.83km

Durée moyenne : 2h

Difficulté : modérée

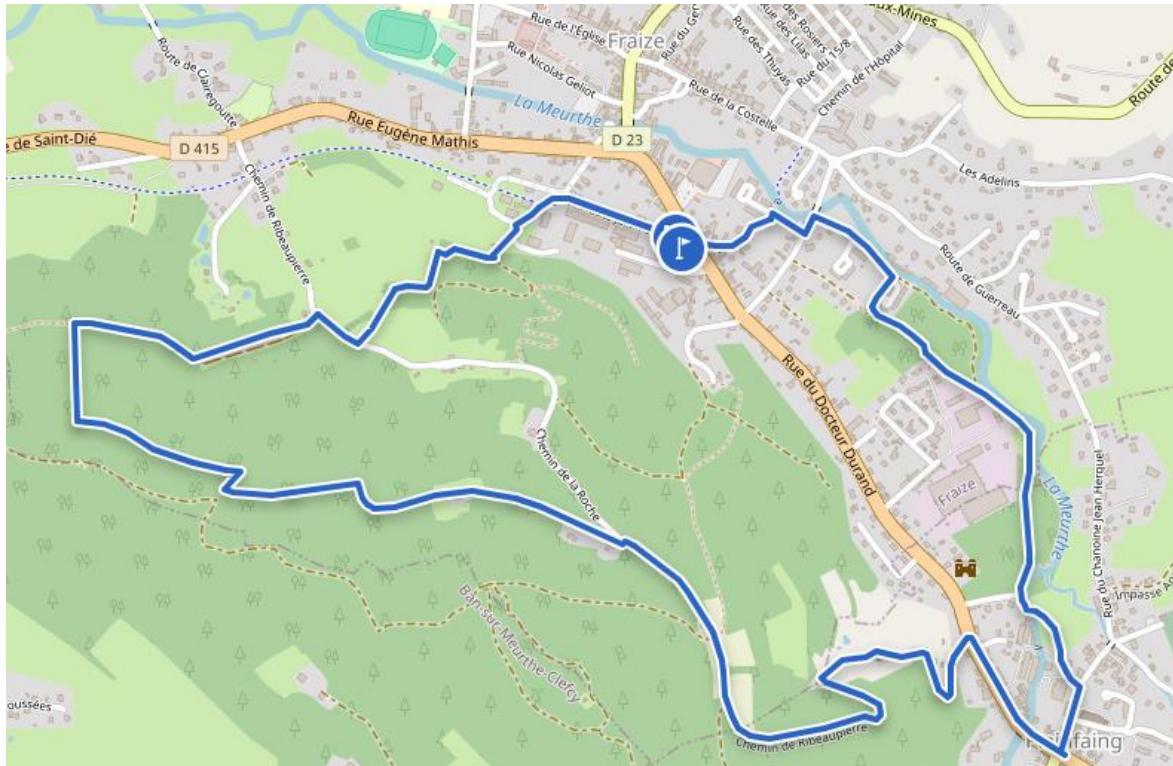
Boucle = retour au point de départ

Dénivelé positif : +318m

Point haut : 655m

Balisage : Anneaux jaunes

Départ : Parking de l'OT de Fraize



1. En partant de l'Office du Tourisme de Fraize, prendre la rue des Hauts Jardins pour aller ensuite derrière le grand bâtiment blanc pour rejoindre le départ du circuit. Après quelques centaines de mètres une flèche indique un sentier à gauche qui mène à l'orée de la forêt que l'on aperçoit depuis le départ. Prenez le chemin de droite, en une minute on se retrouve au pied d'une statue monumentale de la Vierge à l'Enfant posée sur une haute pyramide de granit vosgien. Un court instant de repos pour profiter de la vue sur Fraize et les montagnes en face, puis en suivant l'anneau jaune que l'on rencontre çà et là sur le circuit, on arrive en quelques minutes au "champ de tir", le nom de ce lieu est dû à la présence d'un immense bâtiment qui fait penser à une forteresse et qui servait à l'entraînement des militaires du 158e RI en casernement à Fraize en 1914, alors que la frontière franco-allemande séparait l'Alsace annexe de la commune de Fraize.

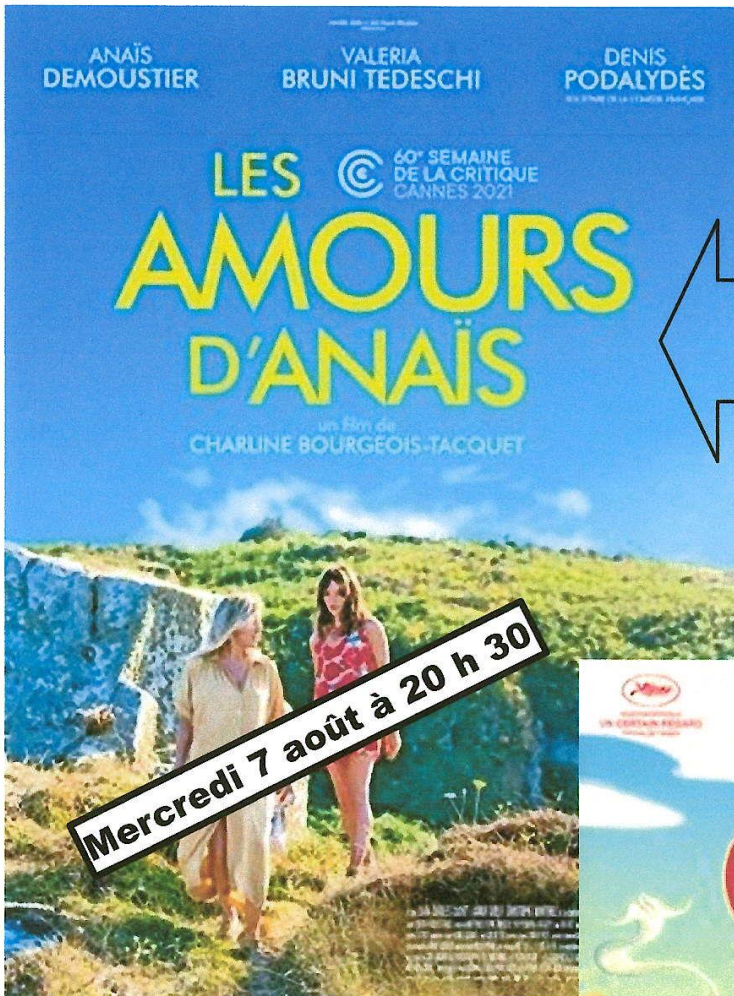
2. Longez le bâtiment sur la gauche, on pénètre à nouveau dans la forêt par un sentier en légère montée. Après 600 m il rejoint un large chemin venant de Clefcy que l'on suivra par la gauche, en forte montée, pour arriver en 15 min à la Chapelle du Suisse.

3. Poursuivez encore pendant 20 min sur un parcours en légère montée, on débouche sur un chemin plus large qu'il faut prendre devant soi, puis le quitter après 200 m pour un autre large chemin qui monte à la Roche des Fées, constituée d'un amas de très gros blocs de granit.

4. La dernière montée du circuit vous permet d'atteindre la Roche de Rovémont (altitude 754 m) près du relais de télévision avec une belle vue sur les vallées de la Petite et de la Haute-Meurthe avant d'entamer la descente raide par un chemin qui débouche bientôt sur un autre chemin plus large. Tournez à droite pour suivre ce dernier sur 800 m. Vous retrouverez alors la route forestière empruntée à l'aller que vous suivrez sur 200 m. Au carrefour, vous continuez sur cette voie à droite et en descente. À la sortie du premier fort virage à gauche, tournez à droite pour suivre un sentier qui serpente dans la forêt et vous ramène à la sortie de la forêt sur le chemin de l'ancienne voie ferrée vers l'Office de Tourisme.

Agenda

Le cinéma gratuit de l'été – Les films d'août



Mercredi 7 août à 20 h 30

Réalisateur : Charline Bourgeois-Tacquet
Acteurs : Anaïs Demoustier, Valeria Bruni Tedeschi, Denis Podalydès
Durée : 1 h 38 min
Genres : Comédie, Romance

Anaïs a trente ans et pas assez d'argent. Elle a un amoureux qu'elle n'est plus sûre d'aimer. Elle rencontre Daniel (Denis Podalydès), à qui tout de suite elle plaît. Mais Daniel vit avec Émilie (Valeria Bruni Tedeschi)... qui plaît aussi à Anaïs (Anaïs Demoustier). C'est l'histoire d'une jeune femme qui s'agite. Et c'est aussi l'histoire d'un grand désir.

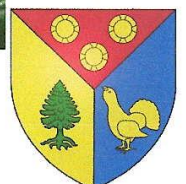


Mercredi 14 août à 20 h 30

Réalisateur : Lorenzo Mattotti
Acteurs : Leïla Bekhti, Thierry Hancisse, Jean-Claude Carrière, Thomas Bidegain
Durée : 1 h 22 min
Genres : Animation

Tout commence le jour où Tonio, le fils du roi des ours, est enlevé par des chasseurs dans les montagnes de Sicile... Profitant de la rigueur d'un hiver qui menace son peuple de famine, le roi Léonce décide d'envahir la plaine où habitent les hommes. Avec l'aide de son armée et d'un magicien, il réussit à vaincre et finit par retrouver Tonio. Mais il comprend vite que le peuple des ours n'est pas fait pour vivre au pays des hommes...

Commune de Plainfaing



9 JUIN
14 JUILLET
DIMANCHES 11 AOÛT
8 SEPTEMBRE
13 OCTOBRE
DE 9H00 À 12H00



AU TERROIR

DES BOHOS

Produits locaux et convivialité!

Renseignements au 06.75.47.20.84

PLACE DE LA MAIRIE
BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY



**FÊTE
du
SPORT**

Samedi 31 août 2024 - 14h/17h30

À Fraize - Départ au Stade André Richard

Participez et découvrez de nombreuses disciplines avec nos associations sportives locales!

Démonstration de danse par
Les Parvenches et les Miss Dancer
Démonstration de marche de Gildos Gros

**BUVETTE
SUR PLACE**

Dimanche 8 septembre 2024

**FÊTE
CHAMPÊTRE**

BAN-SUR-MEURTHE-
CLEFCY

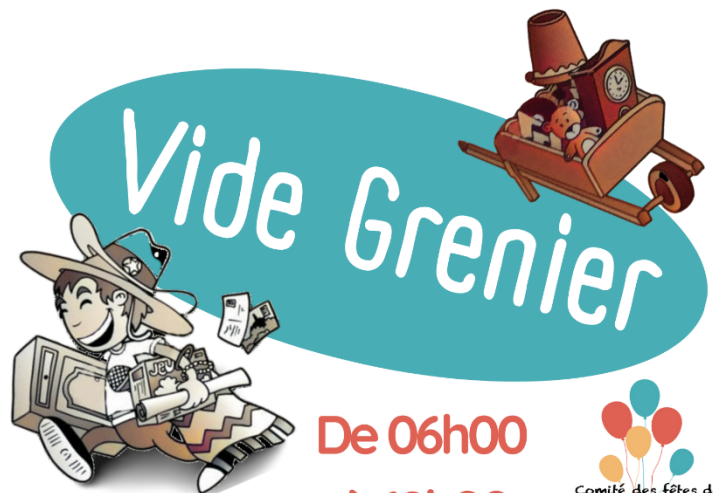
DIMANCHE
25 AOÛT

À partir de 10H

REPAS DU MIDI, BUVETTE,
ANIMATIONS
PLUS DE 15 JEUX ET STANDS
TARTES FLAMBÉES
CONCERT EN SOIRÉE

SUIVI D'UN FEU D'ARTIFICE

COMITÉ DES FÊTES DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY
comitedesfetes.bsmc@gmail.com - 06.84.49.67.27



Vide Grenier

De 06h00
à 18h00



A BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY
sur le terrain communal devant l'Eglise

RÉSERVATION POSSIBLE JUSQU'AU 1ER SEPTEMBRE 2024
AU 06.84.49.67.27

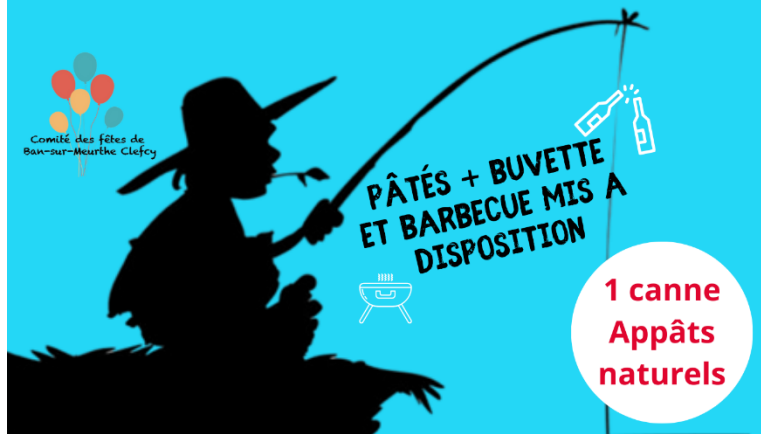
3 ou 5 mètres à 2€ du mètre
Buvette et restauration sur place

JOURNÉE DE PÊCHE À LA TRUITE

À L'ÉTANG DU SOUCHE À BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

PAR LE COMITÉ DES FÊTES

**14€ PAR ADULTE POUR 6 TRUITES
7€ POUR LES -12 ANS**



**PÂTÉS + BUVETTE
ET BARBECUE MIS À
DISPOSITION**



**1 canne
Appâts
naturels**

29 SEPTEMBRE 2024

De 08H00 à 17H00

**RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION AUPRÈS DE M. GLÉ
AU 06.84.49.67.27**

Le Comité des fêtes de Ban-sur-Meurthe-Clefcy vous invite à la

3ÈME MARCHÉ HALLOWEEN À BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

**CONCOURS
DES COSTUMES LES
PLUS TERRIFIANTS
ENFANTS
ET ADULTES**

**JEUDI 31 OCTOBRE
À PARTIR DE 18H00**

**DÉPART TOUS LES 1/4 D'HEURE
À LA MAIRIE**

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION

jusqu'au 22 octobre au 06.84.49.67.27

Sillonnez les rues et bois du village pour résoudre des énigmes ! A la clé des bonbons... ou un SORT !

**LA MARCHÉ
FLAMM'S + SOUPE
POUR 10€
5€ repas -12 ans**

**PLACES
LIMITÉES**

BUVETTE

prévoir une
lampe torche



Collecte de dons

Au profit du parcours pieds nus/parcours de santé



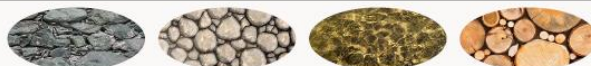
**tout type de bois , pierre , métal, coquillage, galets
, rondin de bois , bambou**

Dépôt en mairie tous les matins du lundi au vendredi entre 08H et 11H30
Demandez Lisiane à l'accueil

Validation du don en contactant le 06. 25.83.65.23

PARCOURS

PIEDS NUS



VENEZ PARTICIPER A LA
CREATION DE VOTRE PARCOURS

FAMILIAL

AMENAGEMENT DU PARCOURS

PARTAGEZ VOS COMPÉTENCES,
APPRENEZ DES AUTRES
PARTICIPEZ !



Faites-vous connaître en contactant le : 06 .25. 83. 65. 23